



Rapporteur : M. MARTIN

N° CP\_2025\_0434

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

**Travaux d'aménagement d'espaces de travail et réhabilitation des circulations à l'Hôtel du Département à Rennes**

Le 7 juillet 2025 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BIARD (pouvoir donné à Mme MERCIER), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. LE MOAL (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h39.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoir à la Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental des 19 mai 2025 et 10 juin 2025 ;

## Expose :

Les travaux d'aménagement d'espaces de travail et la réhabilitation de circulations à l'Hôtel du Département à Rennes, sur les bâtiments A, B, C et F ont pour objectif d'offrir un cadre adapté aux besoins des services, favoriser le travail de transversalité entre équipes et le travail collaboratif. Les rez-de-chaussée des bâtiments C et F constituent des espaces libres qui seront réinvestis pour y créer des espaces de travail répondant au code du travail.

Les travaux démarreront mi-juillet 2025 après une phase de préparation d'un mois et pour une durée de 4 mois. Les prestations seront réalisées en 5 lots techniques :

- Lot n° 1 : Plâtrerie, cloisons sèches, faux-plafonds, menuiseries intérieures ;
- Lot n° 2 : Peinture, revêtement de sols et murs ;
- Lot n° 4 : Electricité ;
- Lot n° 5 : Plomberie, chauffage, ventilation, traitement de l'air ;
- Lot n° 6 : Maçonnerie.

Une consultation pour la réalisation des travaux a été lancée le 11 mars 2025 pour le lot n° 2 et le 12 mars 2025 pour les lots n° 1, 4, 5 et 6, sous la forme d'une procédure adaptée.

La Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 29 avril 2025, a attribué les marchés relatifs aux lots n° 1, 2, 4 et 6 et a déclaré le lot n° 5 infructueux car aucune offre n'a été déposée par les entreprises pour ce lot.

La Commission permanente du 19 mai 2025 a autorisé la signature des lots n° 1, 2, 4 et 6 d'un montant total de 307 471,31 euros hors taxes, pour lesquels les marchés de travaux ont été attribués :

- Lot n° 1 : Plâtrerie, cloisons sèches, faux plafonds, menuiseries intérieures - Entreprise CRLC pour 68 015,96 euros hors taxes ;
- Lot n° 2 : Peinture, revêtement de sols et murs - Entreprise AUDRAN TUAL REHABILITATION pour 92 328,37 euros hors taxes ;
- Lot n° 4 : Electricité - Entreprise RIHET pour 39 004,77 euros hors taxes ;
- Lot n° 6 : Maçonnerie - Entreprise SPIE Batignolles Grand Ouest pour 56 876,99 euros hors taxes.

Pour le lot n° 5, une nouvelle consultation a été lancée le 28 avril 2025, par la voie d'une procédure adaptée, avec une date de remise des offres fixée au 19 mai 2025.

La Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 10 juin 2025, a attribué le marché relatif au lot n° 5 à l'entreprise SNEF Clim Grand Ouest pour un montant de 10 230,04 euros hors taxes. Le montant des travaux était estimé à 15 000 euros hors taxes.

Le montant total de l'opération (lots n° 1, 2, 4, 5 et 6) s'élève à 266 456,13 euros hors taxes, soit 319 747,36 euros toutes taxes comprises.

## Décide :

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché du lot n° 5 avec la société SNEF Clim Grand Ouest, pour un montant de 10 230,04 euros hors taxes, soit 12 276,05 euros toutes taxes comprises, entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres le 10 juin 2025.**

**Vote :**

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :  
8 juillet 2025  
ID: CP\_2025\_0434

Pour extrait conforme